

COMMUNE DE ROSET-FLUANS
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

du 5 novembre 2021

PRESENTS : M. Jacques ADRIANSEN, Maire
Mme Josette COUETTE, Adjointe
MM Dominique LHOMME, Christophe GESLOT, Adjoint
Mmes Sylvie ZILIO, H el ene MARTIN, Delphine SAUVAGE, Conseill eres
MM G erard MARTIN, Thierry SALVI, Conseillers

Absents excus es : Fran oise PARINI (procuration   M. LHOMME), Ingrid TISSOT (procuration   M. ADRIANSEN), Jean-Luc BERTHELET (procuration   Mme COUETTE), Patricia BASTIEN (procuration   Mme SAUVAGE)

Absent non excus e : Alain GIBEY

Secr taire de s ance : Christophe GESLOT

Approbation   l'unanimit  du PV de conseil du 10 septembre 2021

Ouverture de s ance 20 H 00

M. le Maire propose l'ajout de 1 point   l'ordre du jour :
- Versement d'une subvention   l'Aide du Val Saint Vitois

L'ajout de 1 point est valid    l'unanimit .

DELIBERATION N  1 : CONTROLE DES BORNES INCENDIE

M. le Maire pr sente une convention de la SAUR concernant le contr le des bornes incendie, la remise en  tat et l'entretien pour un co t de 860   par an pour 15 bornes : 24.22   pour intervention courante et 33.14   pour le contr le de d bit.

Apr s discussion, le conseil municipal d cide   l'unanimit  de reporter la d cision et de demander d'autres devis de prestation de contr le.

DELIBERATION N  2 : AIDE AUX COMMUNES

M. le Maire pr sente au conseil la convention du Grand Besan on M tropole concernant l'aide aux communes. Cette convention est pr cis e sur 3 points qui s'ajoutent   savoir : accompagnement en mati re d'urbanisme, accompagnement en mati re politique et d'action fonci re et accompagnement en mati re de ressources humaines.

Le choix du niveau d'adh sion de la commune est le niveau 2B soit 2.90  /habitant.

Apr s avoir d lib r , le conseil municipal autorise,   l'unanimit , M. le maire   signer la convention et confirme l'adh sion au niveau 2B.

DELIBERATION N  3 : DEMATERIALISATION DES DOCUMENTS D'URBANISME – GUICHET UNIQUE

M. le Maire pr sente au Conseil la convention concernant la d mat rialisation des documents d'urbanisme par la cr ation d'un guichet unique.

Apr s avoir d lib r , le conseil municipal vote   l'unanimit  la signature de la convention par M. le maire.

DELIBERATION N  4 : NOUVEAU CONTRAT POUR LE COPIEUR

Le Maire expose au conseil municipal le changement du forfait copieur du fait d'un d passement important du nombre de copies annuelles. Le co t de la copie reste identique et le co t du forfait s' l ve   218   HT/mois.

Apr s avoir d lib r , le conseil municipal valide cette proposition   l'unanimit .

DELIBERATION N° 5 : BAIL RURAL AVEC MME ELISE FRANCOIS

M. le Maire explique au conseil municipal que la convention de mise à disposition entre la SAFER et Mme Elise FRANCOIS prend fin au 31/12/2021.

Cette convention ne pouvant être renouvelée, il convient de la remplacer par un bail à ferme, dans les mêmes conditions financières (248.90 € / an), indice 2021 à réévaluer chaque année.

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le maire à signer le bail à ferme avec Mme Elise FRANCOIS.

DELIBERATION N° 6 : PROPOSITION D'ACHAT DE PARCELLE ZC 35

M. le Maire rappelle la demande faite à Mme Aurélie FAIVRE en 2019 concernant l'achat de la parcelle ZC 35 pour un prix de 1 500 € pour 50 ares de parcelle boisée.

Après discussion, le conseil municipal refuse à l'unanimité la proposition d'achat.

DELIBERATION N° 7 : ONF – ETAT D'ASSIETTE 2022 – AFFOUAGE 2022 – DESIGNATION DES GARANTS

ETAT D'ASSIETTE 2022

M. le Maire expose au conseil municipal l'état d'assiette 2022 proposé par l'ONF à savoir : 5 ar, 9 ar, 4 af, 10 ir, 13r, 14r, 16 r, 22 af, 31 af, 31 ir.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'état d'assiette proposé ci-dessus.

AFFOUAGE 2022

Le produit de la coupe se fera sur les parcelles 4 af, 10 ir, 31 af et 31 ir.

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

Désignation des garants par le conseil municipal à l'unanimité : Christian GOUNAND, Christophe GESLOT, Dominique LHOMME, Gérard MARTIN

Le conseil municipal décide par 12 voix Pour et 1 abstention (Christophe GESLOT) de fixer le tarif du stère d'affouage à 8 € pour l'année prochaine.

DELIBERATION N° 8 : DEMANDE DE SUBVENTION PAR L'ENTRAIDE DU VAL SAINT VITOIS

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 500 €.

Questions diverses / Informations :

- Demande de M. ZILIO – Association des 3 Hameaux : Affichage de citations sur ardoise sur le mur d'enceinte du cimetière. Le conseil municipal est d'accord sur le principe et attend une proposition de M. ZILIO.
- Visite de la Présidente du Grand Besançon Métropole le 5 novembre 2021 : présentation des travaux de rénovation de l'ancienne école
- Courrier Association Auricella : Collecte pour la banque alimentaire le vendredi 10 décembre de 14h à 18h30. Une permanence se tiendra en mairie pour recevoir les dons. L'association des parents d'élèves aidera par la présence de quelques parents sur des créneaux horaires définis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Compte rendu affiché le 10 novembre 2021

Le Président de séance
Le Maire

M. Jacques ADRIANSEN

